



Combs la Ville, le 26 mars 2014

Réorganisations au Courrier en Seine et Marne DHT à 42 heures...Le miroir aux alouettes !

Depuis plusieurs mois, maintenant, il est proposé au personnel de la distribution de se prononcer sur différentes possibilités de régime de travail comportant systématiquement un projet à 42 heures.

DHT à 42 heures. Quésaco ?

C'est la mise en place d'un régime de travail sur 6 semaines (donc soumis à validation par un accord entre la DOTC 77 et un ou plusieurs syndicats) avec un repos hebdomadaire « glissant » : en RTT, semaine 1, le lundi, semaine 2 le mardi etc.

Certes cela peut paraître, de prime abord, intéressant pour le personnel qui ne travaillerait donc plus que 5 jours par semaine et bénéficierait, toutes les 6 semaines, d'un grand week-end (samedi – dimanche – lundi).

Mais si on creuse un peu, les contreparties pour les agents sont loin d'être aussi *réjouissantes*.

D'abord parce que la durée quotidienne de travail est de 7 heures avec la grande majorité du temps passée « en extérieur ». Même là où il est présenté aux organisations syndicales un scénario à 42 heures, **les Directions Locales des établissements Courrier de Seine et Marne reconnaissent que cela risque de fatiguer les organismes** (en fait les femmes et les hommes), donc d'accroître les arrêts maladie, donc d'accroître le nombre de tournées à découvert et aussi, et surtout, d'accroître le recours à la partageable.

Et puis 7 heures par jour, ça donne quoi dans la vraie vie ?

Voici, en exemple, ce qui a été présenté sur un site Courrier de Seine et Marne :

- **Prise de service à 7h30**
- **Mise en place d'une pause repas médiane de 45 minutes**
- **Fin de service donc, 7h30 + 0h45 + 7h (journée de travail quotidienne) = 15h15**

DHT à 42 heures. Destruction massive de quartiers de distribution !

La mise en place d'une telle organisation, sans modification des bilans emploi – donc sans modification des suppressions d'emploi présentes dans toutes les réorganisations, nécessite de combler par équipe au quotidien, à minima, une absence quotidienne 5 jours sur 6. La solution trouvée par la Poste est innovante ! On recrée des positions de cycleurs, ayant déjà existé dans le passé, désormais appelés Facteurs Remplaçants – positions de travail soumises à la vente dans le cadre des ventes de quartier.

Mais si on ne crée pas d'emploi, on va les trouver où ces remplaçants ? Et bien là encore, la solution est toute trouvée. **On** va supprimer des quartiers de distribution. Toujours dans un site du

département, **on** a présenté, en bilatérale à la CGT – donc aux autres syndicats, ce que donnerait l'application d'un tel scénario : **moins 12 tournées !!!**

Voilà un scénario digne des pires films catastrophes : facteurs démontés redevenant rouleurs !

DHT à 42 heures : la CGT FAPT 77 tire la sonnette d'alarme !

Dans ce schéma des 42 heures, **la vie familiale-personnelle** va encore être dégradée du fait de fins de service tardives.

Où et comment **profiter de sa pause repas** de 45 minutes ? Un casse-dalle avalé à l'arrache dans la voiture ?

Des journées de 7 heures. On va passer sa journée de RTT à ne rien faire d'autre que tenter de récupérer de la fatigue accumulée.

La partageable au quotidien va prendre un temps considérable. Prenons le cas d'une équipe de 7 facteurs travaillant 7 heures par jour. On va donc se répartir à 6 facteurs les 7 heures de travail du collègue en RTT soit....**environ 1h de partageable !**

La souffrance psychologique continue de gagner du terrain parmi le personnel. Imaginons dans quel état risquent de se retrouver celles et ceux à qui on va dire « demain tu n'es plus titulaire de ton quartier, tu redeviens rouleur ».

La Poste s'est glorifiée d'avoir obtenu la signature de quelques syndicats (mais pas de la CGT) sur son accord « Qualité de Vie au Travail ». **Elle va être où la qualité de vie au travail, la qualité de vie tout court, dans un tel schéma à 42 heures !**

Partout, la CGT FAPT 77 appelle le personnel à refuser un tel scénario. Ne nous laissons pas leurrer par ce miroir aux alouettes présenté par la Poste, qui en définitive est un piège à facteurs, un piège à la notion de titulaire de quartier, un piège pour casser encore plus l'harmonisation vie au travail et vie personnel !

La CGT appelle l'ensemble du personnel à peser dans le cadre de toutes les restructurations en cours pour la mise en place d'organisations qui garantissent l'emploi, le statut de titulaire de quartier, le droit à une vie familiale et privée, le respect de la santé et qui garantissent aussi une qualité de service public postal du plus haut niveau.

Ne restez pas isolés – Rejoignez la CGT

Bulletin de contact et de syndicalisation CGT	
Nom	Prénom
Adresse	
Code Postal	Ville
(Facultatif) Téléphones → (perso)	→ pro
Grade/Classification	Métier
Service/Bureau (nom et adresse)	

Fédération nationale des salariés du secteur des activités postales et de télécommunications CGT • 263, rue de Paris - Case 545 - 93515 Montreuil Cedex -
Tél. : 01 48 18 54 00 - Fax : 01 48 59 25 22 - C.C.P. Paris 20376 D • www.cgt-fapt.fr • e-mail : fedel@cgt-fapt.fr